

# Les soins de longue durée en Nouvelle-Écosse 2017

## Maisons et résidences avec services

### Fonctionnement des maisons de soins infirmiers subventionnées par le gouvernement

Les maisons de soins infirmiers, appelées foyers pour personnes âgées en Nouvelle-Écosse, sont des établissements qui assurent 24 heures sur 24 des soins infirmiers et des services de surveillance pour les personnes qui ont besoin de soins complexes qu'on ne peut leur prodiguer chez elles.

Une personne doit communiquer avec le ministère de la Santé et du Mieux-être pour être admise dans une maison de soins infirmiers. Un coordonnateur des soins et d'autres professionnels vont rencontrer la personne et évaluer ses besoins de soins. La recommandation du coordonnateur des soins est soumise à des spécialistes pour étude et pour approbation finale. Après approbation de la recommandation, la personne peut inscrire son nom à la liste d'attente des maisons de soins infirmiers de son choix. Les périodes d'attente peuvent être de quelques jours ou de quelques mois.

Aucune évaluation financière n'est requise pour les personnes qui peuvent payer une chambre standard et elles conservent leur revenu et leurs biens. Une évaluation financière des personnes à faible revenu peut être effectuée et elles pourraient bénéficier d'un tarif réduit. Le montant minimal retenu est le montant que le ministère de la Santé et du Mieux-être assure aux résidents une fois payés leurs soins de longue durée. Ce montant égale actuellement au moins 15 % du revenu annuel. Le résident conservera un revenu disponible qui ne sera pas inférieur à 3 396,00 \$ par an. Les résidents ont la pleine jouissance et gestion de leur revenu retenu et de tous leurs biens. Tous les ans, le ministère de la Santé et du Mieux-être établit le tarif standard des maisons de soins infirmiers. Ces tarifs sont fondés sur le coût moyen d'exploitation.

#### Coût

Niveau de soins	Tarif quotidien
-----------------	-----------------

Chambre standard	110,00 \$ par jour
------------------	--------------------

Soins en établissement*	65,50 \$ par jour
-------------------------	-------------------

Lits pour services de relève	35,00 \$ par jour
------------------------------	-------------------

\* Les maisons de soins infirmiers offrent un niveau moindre de soins, notamment les «soins en établissement»

### Fonctionnement des maisons de retraite ou d'accueil – aucune subvention gouvernementale

Une maison de retraite est un collectif comptant plusieurs logements qui assure logement et services (repas et ménage) à des personnes âgées. Chaque établissement gère les admissions, les

frais et les listes d'attente. L'admission dépend en général simplement de la solvabilité du client et de l'absence de pathologies graves nécessitant des soins infirmiers professionnels. En règle générale, les frais de résidence dans une maison de retraite sont plus élevés que ceux d'une maison de soins infirmiers subventionnée par le gouvernement.

#### Coût

Type de chambre	Tarif mensuel
-----------------	---------------

Chambre particulière	2 645,00 \$ à 3 100,00 \$
----------------------	---------------------------

Appartement d'une chambre	2 200,00 \$ à 3 600,00 \$
---------------------------	---------------------------

# Soins à domicile

## Fonctionnement des soins à domicile subventionnés par le gouvernement

Les services d'aide à domicile visent à aider le client à vivre chez lui de façon autonome aussi longtemps que possible. Le soutien à domicile assure une aide personnelle pour les activités quotidiennes telles que se laver, s'habiller, faire sa toilette et les petits travaux ménagers. La branche des soins continus (*Continuing Care Branch*) du ministère de la Santé et du Mieux-être gère les soins à domicile. Un membre ou un ami de la famille ou la personne qui a besoin de soins fait une recommandation au ministère de la Santé et du Mieux-être. Un coordonnateur des soins fait une évaluation de la situation pour déterminer les services de soins auxquels la personne a droit, compte tenu de leurs besoins et de la mesure dans laquelle la famille peut fournir des soins. Le nombre d'heures de soins à domicile accordées dépend du résultat de l'évaluation.

En règle générale, le nombre maximal d'heures accordées par semaine pour des soins sont comme suit :

- Aide familiale – trois heures (maximum par mois)
- Soins personnels – quatre heures et demi
- Préparation de repas – deux heures

Les soins infirmiers et les soins palliatifs à domicile sont gratuits.

## Services privés de soins à domicile – aucune subvention

Les ressources d'aide à domicile étant limitées, de nombreuses personnes âgées n'obtiennent pas de services suffisants du programme subventionné par le gouvernement et elles doivent avoir recours à des services privés de soins à domicile.

## Fonctionnement du programme de soins de jour pour adultes

Les programmes de jour pour adultes s'adressent à des personnes ayant des besoins particuliers. Ils sont proposés dans des centres de la collectivité, qui offrent un lieu sûr durant la journée lorsque les membres de la famille ne sont pas disponibles pour s'occuper d'elles. Ces centres sont généralement ouverts du lundi au vendredi (certains le sont aussi le samedi). Les programmes de jour pour adultes peuvent être publics ou privés, avec ou sans but lucratif.

En Nouvelle-Écosse, ce sont les établissements eux-mêmes qui gèrent et dirigent ces programmes et en permettent la fréquentation.

### Coût

Type de service	Tarif provincial
-----------------	------------------

Taux horaire	12,45 \$
--------------	----------

*Environ 20 % des personnes qui reçoivent des soins à domicile cotisent au programme de soins à domicile subventionné selon le revenu et la taille du ménage.*

### Coût

Type de service	Tarif provincial
-----------------	------------------

Préparation de repas à domicile (tarif par repas)	12,00 \$ à 31,00 \$
---	---------------------

Soins personnels (se laver et s'habiller) (tarif horaire)	16,00 \$ à 31,00 \$
---	---------------------

Soins infirmiers spécialisés (tarif horaire)*	34,30 \$ à 80,00 \$
---	---------------------

Aide familiale résidente – 24 h sur 24 (tarif horaire)	18,95 \$ à 31,00 \$
--	---------------------

*\* Le prix dépend de la catégorie de l'infirmière – infirmière autorisée ou infirmière auxiliaire autorisée – qui dispense les soins. Vous reporter au rapport intégral pour les autres services et leur prix.*

### Coût

	Tarif quotidien
--	-----------------

Comprend les repas et les collations	5,00 \$ à 25,00 \$
--------------------------------------	--------------------

*La médiane provinciale se situe à 16,00 \$ par jour.*